

Politique d'annulation - Formations

En salle et classes virtuelles

Date	% remboursé
Jusqu'à 8 jours précédant la formation	100 %
Moins de 7 jours avant la formation	Aucun

Il est possible de transférer l'inscription vers un autre participant de la même municipalité. Toutefois, si ce transfert est fait vers un non-membre, la différence entre le prix membre et le prix non membre sera facturée. La demande de transfert doit être faite par écrit.

Une personne qui se présente sans être inscrite doit déboursier des frais supplémentaires de 25 \$ qui s'ajoutent au montant initial de la formation.

Il n'y a aucun remboursement pour une personne qui ne se présente pas à la formation.

Formation en ligne

La formation en ligne est admissible à un remboursement à la condition que celle-ci n'ait pas débuté. La demande doit être effectuée dans les six (6) mois suivant l'inscription. Ce délai expiré, aucun remboursement ne sera fait.

Dans le cas où la formation est commencée, il ne peut y avoir de remboursement ni de transfert.

Il est possible de faire un transfert vers un autre participant de la même municipalité si la formation n'a pas débuté. Toutefois, si ce transfert est fait vers un non-membre, la différence entre le prix membre et le prix non membre sera facturée.

Webinaire et capsule web

Les webinaires et les capsules web ne font l'objet d'aucun remboursement.